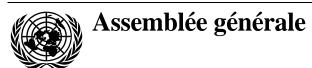
Nations Unies A/64/906



Distr. générale 30 août 2010 Français

Original : anglais

Soixante-quatrième session Point 16 de l'ordre du jour Question de Palestine

## Lettre datée du 23 août 2010, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

J'ai l'honneur de vous faire savoir que, par une note verbale du 15 juin 2010 adressée au Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien (voir annexe), la Mission permanente de la République bolivarienne du Venezuela a dit souhaiter que le Venezuela devienne membre du Comité, auprès duquel il avait déjà obtenu le statut d'observateur.

À sa 325<sup>e</sup> séance tenue le 20 août 2010, le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a accueilli avec satisfaction la décision de la République bolivarienne du Venezuela et approuvé sa demande. De l'avis du Comité, cette décision atteste de l'appui international grandissant aux efforts qu'il déploie pour parvenir à un règlement global, juste et durable de la question de Palestine.

Au vu de ce qui précède et sachant que la composition du Comité est du ressort de l'Assemblée, je vous saurai gré de bien vouloir porter cette question à son attention pour approbation.

Le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien (Signé) Paul **Badji** 





Annexe à la lettre datée du 23 août 2010 adressée au Président de l'Assemblée générale par le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

Note verbale datée du 15 juin 2010, adressée au Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien par la Mission permanente de la République bolivarienne du Venezuela

J'ai l'honneur de me référer au statut de la République bolivarienne du Venezuela au sein du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien que vous présidez.

Le Venezuela s'est toujours opposé au maintien de l'occupation des territoires palestiniens par l'État d'Israël et déclaré favorable à une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient. Nous demeurons convaincus qu'il faut appeler l'attention de l'opinion internationale sur les souffrances du peuple palestinien et sommes résolus à apporter notre aide dans cette entreprise essentielle.

Compte tenu de cet engagement et de l'intérêt que le Gouvernement vénézuélien porte à la question de Palestine, je tiens par la présente à vous faire savoir que le Venezuela souhaiterait devenir membre à part entière du Comité et vous serais reconnaissant de bien vouloir présenter cette demande conformément à la pratique et aux procédures voulues.

2 10-49951